

# CONSEIL MUNICIPAL 2018-02

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 12 Avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de Clermont-Savès, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil.

<b>Étaient présents :</b> M Philippe CAPDEVILLE M Arnaud AUGIER M Raymond BORT M Alain BESCOP M Michel ESPINASSE M Gaëtan LONGO M Patrick MÉGRIER Mme Nathalie MARSOT	<b>Absente donnant procuration :</b> Nadine DAX à Michel ESPINASSE  <b>Absente :</b> Magalie BENSIMON  <b>Secrétaire de séance :</b> Nathalie MARSOT
---	---

Le dernier compte-rendu du Conseil Municipal en date du 14 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

### 2.1 : Vote des trois taxes

Le maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de **diminuer** le taux de la taxe foncière (bâti) de **3 points** :

- Taxe d'Habitation : **16.60 %**
- Taxe Foncière (bâti) : **29.80 %**
- Taxe Foncière (non bâti) : **103.92 %**

Produit fiscal attendu : **86 400 €**

### 2.2 : Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

<i>Mouvements</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<b>Fonctionnement</b>	247 456 €	247 456 €
<b>Investissement</b>	56 161 €	56 161 €

### 2.3 : Demande de Subvention au Conseil Départemental du Gers pour l'achat d'un tracteur, de son équipement et d'un groupe électrogène

Monsieur le Maire expose que le projet d'achat d'un tracteur, de son équipement et d'un groupe électrogène dont le coût prévisionnel s'élève à 19 800 € HT est susceptible de bénéficier de subvention.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

<b>FINANCEURS</b>	<b>%</b>	<b>Montant HT</b>	<b>État d'avancement de la demande</b>
Département	25 %	4 950 €	En cours d'instruction
Autofinancement	75 %	14 850 €	
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>19 800 €</b>	

Le Conseil Municipal décide d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus à la majorité.

#### **2.4 : Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Monferran-Savès pour l'année scolaire 2017 / 2018**

- Trois enfants de Clermont-Savès sont scolarisés sur la commune de Monferran-Savès. La participation aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2017-2018 s'élève à 954.66 euros par élève, soit 2 863.98 €.

Accord de participation à l'unanimité.

#### **2.5 : Accompagnement technique et méthodologique avec le Centre de Gestion du Gers pour la mise en place de la prévention des risques professionnels**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre, le Centre de Gestion du Gers propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ;
- Autorise le Maire à faire appel au Centre de Gestion du Gers pour un accompagnement technique et méthodologique ;
- Autorise le Maire à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

#### **2.6 : Mise en place du RIFSEEP**

Le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

#### **I – Le IFSE**

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires.

#### **A.- Les bénéficiaires**

- agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel comptant une ancienneté de 1 mois.

## B.- La détermination des groupes de fonctions et des montants maxi :

- **Catégories B**

- Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.

REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOI	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Secrétariat de mairie</i>	Néant	17 480	17 480 €

- **Catégories C**

VU l'arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat .

ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 2	<i>Adjoint technique</i>	Néant	10 800 €	10 800 €

Ce montant fera l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnelle.

La prise en compte de l'expérience professionnelle des agents et de l'évolution des compétences.

L'IFSE pourra être modulée en fonction de l'expérience professionnelle.

Il est déterminé les modalités de maintien ou de suppression de l'I.F.S.E.

L'IFSE est versée mensuellement

Le montant de l'IFSE est proratisé en fonction du temps de travail dans les mêmes conditions que la rémunération

## II -Mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA)

Le complément indemnitaire annuel est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. Le versement de ce complément est facultatif.

- **Catégories B**

REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Secrétariat de mairie</i>	Néant	2 380 €	2 380 €

- **Catégories C**

ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 2	<i>Agents d'entretien</i>	Néant	1 200 €	1 200 €

### **C.- Les modalités de maintien ou de suppression du CIA**

Il sera fait application des mêmes modalités que pour l'IFSE

### **D.- Périodicité de versement du complément indemnitaire**

Le complément indemnitaire annuel fera l'objet d'un versement semestriel et ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

### **E.- Clause de revalorisation du CIA**

Les montants maxima évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires aux fonctionnaires de l'Etat.

Date d'effet au 01/07/2018.

### **2.7 : Autorisation de signature d'une convention avec l'OPH du Gers pour le busage d'une partie du fossé chemin du Carrerot**

Le rejet de l'assainissement autonome du macrolot du lotissement « Les Jardins du Château » se déverse dans le fossé du chemin du Carrerot. Compte-tenu de l'étroitesse dudit fossé, il est nécessaire de le buser. Monsieur le Maire propose la signature d'une convention entre l'OPH du Gers, propriétaire du Macrolot, et la commune pour le financement des travaux de busage.

Le conseil municipal donne son autorisation pour la signature de ladite convention.

### **2.8 : Compte rendu de réunions diverses**

### **2.9 : Questions diverses**

Fin de séance à 22 h 30

Prochain conseil le Jeudi 31 mai 2018

Gaëtan LONGO  
Maire